

Naissances légitimes par 1,000 femmes mariées âgées de 15 à 44 ans.— Indubitablement, le terme de comparaison le plus généralement accepté par les statisticiens en matière de natalité est fourni par la relation existant entre le nombre de naissances légitimes et le nombre de femmes mariées de 15 à 44 ans, quoiqu'il se trouve un petit nombre de mères ayant moins de quinze ans ou plus de quarante-quatre ans. Le tableau de la page 169 de l'Annuaire de 1927-28 est une application de cette règle dans huit provinces canadiennes en 1921-24; naturellement, on présume: (1) que, depuis 1921, le nombre de femmes mariées du pays a augmenté dans la même proportion que la population; (2) que cet accroissement de femmes mariées s'est maintenu dans la même relativité qui existait en 1921 entre les femmes mariées nées au pays, celles de naissance britannique et celles nées à l'étranger. Puisque peu d'années seulement se sont écoulées depuis le recensement, il est permis de supposer que la situation n'a pas subi de changements sérieux.

Ce tableau fait ressortir deux faits de grande importance, à savoir: un déclin substantiel du taux de la natalité de 199 à 175·7 par 1,000 femmes mariées et âgées de 15 à 44 ans, au cours de cette brève période, et ensuite le fait que les femmes mariées nées à l'étranger ont proportionnellement plus d'enfants que les Canadiennes de naissance et que celles-ci en ont considérablement plus que les femmes de naissance britannique.

Le tableau 6 fait connaître, pour chacune des provinces, le pourcentage des enfants légitimes, nés vivants, de mères nées au Canada ou bien dans les autres parties de l'Empire Britannique ou à l'étranger. Il est à remarquer que dans la province d'Alberta les femmes nées à l'étranger ont donné naissance à un plus grand nombre d'enfants en 1927 que les Canadiennes de naissance. En résumé, dans l'ensemble du Dominion, les mères nées au pays en revendiquent 72·5 p.c., les immigrées de naissance britannique 12·7 p.c. et celles de naissance étrangère 14·8 p.c.

6.—Pourcentages d'enfants légitimes nés vivants, de mères nées au Canada, de naissance britannique ou étrangère, en 1927.

Provinces.	Nées au Canada.	De naissance britannique.	De naissance étrangère.
	p. c.	p. c.	p. c.
Île du Prince-Édouard.....	95·2	2·3	2·5
Nouvelle-Écosse.....	86·1	10·3	3·6
Nouveau-Brunswick.....	92·5	3·4	4·1
Québec.....	92·4	2·6	5·0
Ontario.....	68·6	20·8	10·6
Manitoba.....	51·8	17·9	30·3
Saskatchewan.....	43·2	14·5	42·3
Alberta.....	37·1	19·5	43·4
Colombie Britannique.....	38·9	34·2	26·9
Canada (à l'exclusion des territoires).....	72·5	12·7	14·8

Sexe des nouveau-nés vivants.—Le tableau 7 nous donne le nombre de garçons et de filles nés vivants en 1923-1928 dans les neuf provinces, ainsi que la proportion respective des sexes. L'Île du Prince-Édouard et la Colombie Britannique sont les seules provinces où il soit né, en certaines années, plus de filles que de garçons. Les chiffres préliminaires de 1928 donnent une moyenne générale de 513 garçons et 487 filles par 1,000 nouveau-nés. En d'autres termes, on compte 1,054 garçons par 1,000 naissances de filles.